

Monsieur

ma femme mesent qu'en certain Claude
le mariage y il est arrivé d'avoir
contrefait quelque signature luy a
esté reconnu de plusieurs personnes
sçavoir qu'elle seroit bien aise d'obliger
et que s'il y ayoit quelque de mes Amis
et qu'il soit en considération auprès de
SA. que si luy seroit plus de le prier
de se souloir en fleyer annes. Elle
aux fins de luy procurer la grace de
son crime. Or Monsieur. ne sachant l'en
somme de quoy il y a davantage experi
menté les vits et favorables bons offi
ces en mes sçavoir de A. de pres la liberté
de m'adresser en mes pour vous

supplieut se humblement de perdre
la peine de recommerde ce pauvre
Criminel de SA. et le plus promptement
qu'il sera possible en y fins que
de s'us et de temoigner a son Pere et a
son frere qui sont aicy sollicitans pour
luy que vous ay supplie comme je fais
avec affection de leur faire ceste faveur
pour la quelle vous contennerez a mobilig
en de demeurera aicy que estus Venta
dient.

Monsieur

Vostre se humble et tres affecte
ce 29 de Juillet 1692. J. de Seruit. m. de Haut.

A. M. A.

M. A. M. A.

A Monsieur

Monsieur de Zulecum